

Association France-Palestine Solidarité
Pôle associatif Désiré Colombe
8 rue A Leloup
44100 NANTES

afpsnantes@wanadoo.fr

Le 11 octobre 2022

Madame, Monsieur le Directeur,

De nombreux magasins du groupe Carrefour, dont certains à Nantes, vendent des fruits ou légumes, des dattes étiquetés en provenance d'Israël. Il est certain que beaucoup de ces produits ne proviennent pas du territoire israélien reconnu par la communauté internationale, mais des Territoires Occupés de Palestine.

La colonisation israélienne en Palestine, de plus en plus étendue, fait des ravages sur l'économie et la population palestiniennes. Les colonies israéliennes en Palestine sont illégales selon le droit international. Il est de votre responsabilité de veiller à ne pas vendre de produits venant des colonies israéliennes en Palestine occupée.

De plus, vos clients sont en droit de vous interroger sur l'exactitude de l'étiquetage de produits quand, venant des colonies, ils sont marqués «made in Israël ». D'autant plus que la réglementation française et européenne exige de différencier l'étiquetage produits d'Israël et produits des colonies israéliennes.¹

Par ailleurs, vendre des produits provenant des colonies israéliennes est en contradiction avec votre code éthique et ne peut que dégrader votre image de marque auprès de nombreux consommateurs. Le principe n°4 de cette charte éthique et sociale n'engage-t-elle pas les entreprises du groupe Carrefour à « s'assurer du respect des Droits de l'Homme par nos fournisseurs » ? Carrefour est en contradiction avec ses propres normes.

La presse nationale et internationale, les autorités israéliennes et le groupe Carrefour, lui-même, font état, depuis plusieurs mois, de l'accord majeur passé par le Groupe Carrefour avec la société israélienne Electra Consumer Products et sa filiale Yenot Bitan. Le communiqué de presse publié par Carrefour, le 6 mars 2022, précise à ce sujet que "*Grâce à ce partenariat, les enseignes Carrefour arriveront en Israël avant la fin de l'année 2022 et permettront, à tous les magasins Yenot Bitan, plus de 150 à ce jour, d'avoir accès aux produits de marque Carrefour avant l'été*". Or, plusieurs magasins Yenot Bitan sont implantés dans les colonies israéliennes illégales. De plus, la société Electra Consumers Products et d'autres sociétés du groupe auquel appartient Electra Consumers Products sont directement impliquées dans la colonisation.

Le groupe Carrefour s'expose « à des difficultés juridiques et réputationnelles » ainsi que le souligne la mise en garde du Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur publiée sur son site internet²

Nous vous demandons de retirer de la vente les produits dont vous n'avez pas la certitude qu'ils ne viennent pas de colonies israéliennes. Nous vous demandons également d'interpeller les dirigeants du Groupe Carrefour à propos de ces investissements majeurs récents. C'est l'image et la politique du Groupe Carrefour qui sont en jeu.

De notre côté, nous ne manquerons pas d'informer les consommateurs qui sont aussi des citoyens.

Souhaitant vous rencontrer pour expliciter notre démarche, recevez nos plus sincères salutations.

Pour le bureau de l'AFPS44 : XXXX

¹ <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2019-11/cp190140fr.pdf>

² <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/israel-territoires-palestiniens/presentation-des-territoires-palestiniens/>